

## **ANNEXE**

## Les Instances scolaires

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité, à savoir :

- Exercice tableau de synthèse
- Correction de l'exercice.



## Exercice - Tableau vierge

Nom de l'instance	Rôle de l'instance	Composition de l'instance	Durée des mandats des élèves élu.e.s	Rôle des élèves élu.e.s	Modalités d'élection
Délégué.e.s de classe*					
Conseil d'Administration (CA)					



Conseil des délégués pour la vie Lycéenne (CVL) / Conseil des délégués pour la vie collégienne (CVC)			
Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (CESC)			
Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHS)			



Conseil de discipline			

\*ne fait pas partie des instances.



## Correction

Nom de l'instance	Rôle de l'instance	Composition de l'instance	Durée des mandats des élèves élu.e.s	Rôle des élèves élu.e.s	Modalités d'élection
Délégué.e.s de classe*				au Conseil de classe et au Conseil de discipline. Il fait le lien entre les élèves de sa classe et les autres acteurs de l'établissement (direction, personnels, enseignants et	Tous les élèves peuvent voter et être élu.e.s.  En principe, la parité doit être respectée (même nombre de garçons et de filles).  Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin uninominal (= une personne est élu.e) à deux tours dans
				parents d'élèves).	chaque classe.



(	Conseil	-prend les grandes	Au lycée, le CA comporte :	1 an	Les représentants	Au lycée, les
(	d'Administration	décisions qui concernent	-le chef d'établissement et son adjoint		des élèves sont	représentants des
(	CA	l'établissement.	-le gestionnaire de l'établissement.		présents et peuvent	élèves sont élus parmi
			-Le conseiller pédagogique		s'exprimer mais	les membres du Conseil
		-adopte différents	d'éducation le plus ancien		n'ont pas de droit de	de la Vie Lycéenne. Ils
		documents tels que le	-huit représentants élus des		vote.	ne sont pas élus par
		règlement intérieur de	personnels de l'établissement,			l'ensemble des élèves,
		l'établissement, son budget	-cinq représentants élus des parents		Exemple : les	mais seulement par les
		et ses comptes financiers.	d'élèves,		représentants	délégués de
			- cinq représentants élus des élèves,		d'élèves au CA	classe et les délégués
		-fait le point chaque année	- deux représentants de la Région,		peuvent prendre en	pour la vie lycéenne.
		sur le fonctionnement au	- deux représentants de la commune.		charge tous aspects	
		niveau matériel et			liés au règlement	Au collège, les
		pédagogique.	Au collège, le CA comporte les		intérieur ( débat sur	représentants des
			mêmes membres à une exception		la tenue	élèves au CA sont élus
			près : il n'y a pas de représentants de		vestimentaire à	par les délégués
			la région mais des représentants du		adopter dans	titulaires des classes.
			département.		l'établissement /	Seul les délégués d'un
			Le CA compte environ une vingtaine		gestion des retards /	niveau supérieur ou
			d'adultes pour cinq enfants.		horaires d'ouverture	égal à la classe de
					de l'établissement	cinquième sont
					etc)	éligibles.



Conseil des	Le Conseil de la vie	Le CVL compte :	Les membres du	Les élus au CVL	Les élèves membres du
délégués	Lycéenne (CVL) est un lieu	- 10 lycéens	CVL sont élus pour	représentent les	CVL sont élus
pour la vie	de dialogue entre les	- 5 enseignants ou personnels	2 ans et	élèves	par l'ensemble des
Lycéenne	lycéens et l'équipe	d'éducation (CPE, surveillants)	renouvelés par	de leur	élèves de
(CVL) / Conseil	éducative de	- 3 personnels administratifs, sociaux	moitié	établissement. Cela	l'établissement.
des délégués	l'établissement.	et de santé, techniques,	tous les ans	veut dire qu'ils	
pour la vie		<ul> <li>2 représentants des parents</li> </ul>		récoltent l'opinion	
collégienne	Le CVL est consulté sur :	d'élèves		des élèves pour	
CVC	- l'organisation des études,	- le chef d'établissement, président		pouvoir la "porter"	
	du travail personnel et du	de l'instance.		lors des réunion du	
	temps scolaire,			CVL.	
	- le projet d'établissement	Remarque : les adultes ne			
	et le règlement intérieur,	participent pas aux votes de		Exemple : les	
	- la restauration et	l'instance. Ils peuvent seulement être		représentants	
	l'internat,	consultés.		d'élèves au CVL	
	- l'aide aux élèves, et			peuvent réfléchir à	
	l'accompagnement de leur			comment organiser	
	orientation	le CVL compte dix enfants pour onze		le temps du midi et	
	J	adultes.		organiser les	
	linguistiques et culturels			espaces ludiques du	
	avec des établissements			midi (gestion des	
	européens et étrangers,			activités).	
	- la santé, l'hygiène et la				
	sécurité,				
	- l'aménagement des				
	espaces destinés à la vie				
	lycéenne,				
	- les activités sportives,				
	culturelles et périscolaires.				



Il peut aussi faire des propositions sur : - la formation des représentants des élèves, - les conditions d'utilisation des fonds lycéens (budget).  Le Conseil de la Vie Collégienne (CVC) est une instance d'échanges et de dialogue entre les collégiens et les membres de la communauté éducative.  Le CVC est consulté sur les mêmes sujets que le CVL. Il est également consulté sur le bien-être des élèves et le climat scolaire.	Le CVC comporte :	le CA du collège qui décide combien de membres sont	Les élus du CVC représentent également les élèves de leur établissement. Exemple: l'exemple cité pour le CVL est aussi valable pour le CVC.	Les membres élèves du CVC sont soit élus au suffrage indirect (par et parmi les délégués de classe) soit non élus mais responsabilisés et désignés sur la base du volontariat parmi l'ensemble des élèves du collège volontaires ou des délégués volontaires. C'est le conseil d'administration qui désigne la façon dont les membres représentants du CVC sont élus.
--	-------------------	---	---	---



Comité	Le Comité d'Education à la	Le CESC est présidé par le chef	1 an	Les représentants	Les représentants des
d'Education à la	Santé et la Citoyenneté	d'établissement et est composé :		des élèves peuvent	élèves sont
Santé et la	(ESC) traite des sujets	- de représentants des personnels		s'exprimer mais ne	désignés par le chef
Citoyenneté	suivants :	enseignants (minimum 3), des		peuvent pas voter au	d'établissement sur
CESC	- l'éducation à la	parents et des élèves (au moins 1 par		CESC.	proposition des
	citoyenneté	niveau de classe, dont 1 membre du		Exemple : les	membres du CA.
	- la prévention de la	conseil de la vie lycéenne en lycée),		élèves élu.e.s	
	violence	- de personnels d'éducation, sociaux		peuvent réfléchir et	
	- l'aide aux parents en	et de santé de l'établissement ;		s'exprimer sur les	
	difficulté et la lutte contre	- de représentants de la commune et		inégalités entre les	
	l'exclusion ;	de la collectivité (= département pour		filles et les garçons	
	- l'éducation à la santé et à	le collège, région pour le lycée)		et les violences en	
	la sexualité et la prévention	- de représentants des partenaires		récréation.	
	des conduites à risques	institutionnels (police, gendarmerie,			
	(alcool, drogue, danger sur	service départemental d'incendie			
	la route,).	et de secours et associatifs).			
		Le CESC compte environ 3/4 enfants			
		minimum pour une dizaine d'adultes.			



Commission	La Comité d'Hygiène et	Elle est présidée par le chef	1 an	Les représentants	Deux représentants
d'Hygiène et de	de Sécurité (CHS) est	d'établissement et comporte :		des élèves peuvent	des élèves sont
Sécurité	chargé de faire des	-le gestionnaire de l'établissement ;		s'exprimer mais ne	désignés au sein du
(CHS)	propositions utiles au	-le conseiller principal d'éducation;		peuvent pas voter	conseil des
	conseil d'administration	-le chef de travaux ;		au CHS.	délégués pour la vie
	pour encourager la	-le représentant de la collectivité			lycéenne/collégienne.
	formation	territoriale (département ou		Exemple : les	
	à la sécurité et contribuer	région)		élèves élu.e.s	
	à l'amélioration des	-deux représentants du personnel		peuvent porter des	
	conditions d'hygiène et	enseignant		questions et une	
	de sécurité dans	-un représentant du personnel non		réflexion sur	
	l'établissement.	enseignant (deux dans les		l'utilisation des	
		établissements de plus de 600		toilettes, le savon	
		élèves)		etc	
		-deux représentants des parents			
		d'élèves ;			
		-deux représentants des élèves.			
		-l'adjoint au chef d'établissement			
		-le médecin de prévention, le			
		médecin de l'éducation nationale			
		et l'infirmier ou l'infirmière			
		le CHS compte environ deux			
		enfants pour une dizaine d'adultes.			



Conseil de discipline	Le conseil de discipline décide des sanctions disciplinaires à appliquer envers un.e élève en cas de manquements graves au règlement. Il peut prononcer toutes sanctions prévues dans le	Il est composé de 14 membres et comporte : -Le chef d'établissement et son	1 an	s'exprimer et voter à bulletin secret	Les représentants des élèves sont élus chaque année par les membres du conseil d'administration
	règlement intérieur de l'établissement.	-Le gestionnaire de l'établissement -Un conseiller principal d'éducation -Cinq représentants des personnels dont quatre au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et un au titre des personnels non enseignantsTrois représentants des parents d'élèves et deux représentants des élèves dans les collèges; -Deux représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves dans les lycées.  Le CP compte environ 2/3 enfants pour une dizaine d'adultes.		Exemple: les élèves représentants au CP peuvent apporter un regard sur la vie de l'élève en classe et l'interroge sur la manière dont il se sent dans la classe / dans l'établissement etc	

<sup>\*</sup>ne fait pas partie des instances